

---

Adresse des administrateurs du district de La Ferté-Bernard  
(Sarthe), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de La Ferté-Bernard (Sarthe), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 380;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21569\\_t1\\_0380\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0380_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

les amis des rois par les excès toujours dangereux d'une démagogie convulsive ou d'un modérantisme aveugle.

Mettés donc strictement la justice à l'ordre du jour; il ne lui faut aucun de ces alentours qui peuvent la faire dégénérer en cruauté ou en faiblesse; la justice est éternellement la même, elle ne souffre point d'épithète.

Soyés en garde contre les conversions subites de ces hommes de sang qui semblent s'apitoyer aujourd'hui sur le sort de ceux qui n'agueres devoient être leurs victimes et dont ils se proposoient de partager les dépouilles.

Marchés à grands pas pour hâter notre bonheur, ne vous laissés ni circonvenir, ni opprimer, ne doutés ni de vos forces ni de vos moyens pour sauver la patrie, croyés que le peuple français se levera tout entier pour vous séconder au premier signal, comme il ne cessera de bénir le jour auquel vous avés dissipé le prestige qui déroboit à ses yeux les trâmes horribles qui devoient entrainer à jamais la perte de la République et la liberté du monde entier.

*Suivent 8 signatures.*

e

[*Les administrateurs du district de La Ferté-Bernard à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (41)

Citoyens Représentans

Recevez l'expression du sentiment que vous avez fait naître dans nos cœurs, voyez les se dilater par la reconnaissance, s'élançant vers vous et s'y joindre pour la profession de ces principes sublimes et éternels qu'une humanité éclairée, une justice sans faiblesse, comme sans arbitraire, vous a fait proclamer, qu'ils seront aveugles ceux là qui ne verront pas dans votre adresse sublime le langage de la vérité qui doit tout ramener à la Représentation nationale, à ce centre unique ou doivent tendre tous les voeux, toutes les volontés, et toutes les affections, qu'ils disparaissent ces conspirateurs et agitateurs qui vouloient détourner l'attention et l'amitié du peuple vertueux pour l'envelopper des chaînes qu'ils lui préparoient. Ce peuple va respirer enfin sous l'égide du gouvernement révolutionnaire dont les scélérats ne présentoient que le glaive, ce gouvernement protégera, comme il punira et la Révolution appuyée sur lui arrivera à ce but que vous avez marqué le bonheur du peuple.

O toi, Représentation d'un peuple qui est grand par toi, comme tu es grand par lui, continue tes travaux immortels.

Après avoir relégué la terreur dans l'ame des seuls coupables, arrache tous les masques, nous te séconderons avec ce courage qu'inspire la confiance que tu mérites.

L'immoralité sera poursuivie comme un de nos plus dangereux ennemis, les vertus dont

les factieux se paroiënt en les souillant seront entourées de la vénération et nous ferons nos efforts pour qu'elles n'ayent pas été mises en vain à l'ordre du jour.

Nous allons répandre, propager cette adresse, nous la présenterons au peuple comme un gage de l'amour que lui portent ses Représentans et qui doit faire retentir toute la France du cri de Vive la Convention.

*Suivent 7 signatures dont celle de LEBURE, agent national.*

f

[*Extrait du registre des délibérations du conseil du district de Pont-à-Mousson, adressé à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (42)

Le conseil du district assemblé, présent les citoyens Rasquinet, président, Thiery, France, Willaume, Caresme, Bourguignon, Rudot, Nicolas Jacquinet et Perrin, administrateurs, Lescure, agent national et Dudot, secrétaire.

Lecture a été donnée du n° 70 du bulletin des lois, contenant l'adresse de la Convention nationale au peuple français, en date du 18 du courant, et après avoir arrêté que cette même adresse seroit réimprimée pour être envoyée aux instituteurs, il a été voté une adresse de félicitation à la Convention nationale conçue de ces termes.

Citoyens Représentans

Il n'appartient qu'à un grand peuple qui travaille à la conquête de sa liberté, de donner tout à la fois à l'Europe étonnée, l'étonnant spectacle d'une suite non interrompue de conquêtes journalières qui assurent au dehors le triomphe et l'affermissement de la République, tandis que les législateurs l'affermissent dans l'intérieur, en rappelant tous les hommes aux vrais principes qui seuls peuvent fonder et affermir les Républiques. Sans vertu, comme sans justice point de gouvernement; l'adresse sublime que la Convention nationale vient d'envoyer au peuple français est un appel solennel aux hommes vertueux et probes qui, nés pour le gouvernement républicain, vont redoubler d'efforts pour concourir au bonheur de la patrie. Les méchants, les agitateurs, les hypocrites conspirateurs n'auront plus d'espoir, leur règne doit être passé. Trop longtemps ils ont séduit et égaré les peuples, qui conque s'écarte des principes qui constituent par essence la liberté d'une grande nation, est ennemi de son pays.

L'esprit public de ce district n'a jamais varié, la Convention nationale a toujours été le point de ralliement du peuple, aussi votre adresse a-t-elle été reçue avec enthousiasme; les principes qui y sont développés feront le bonheur

(41) C 323, pl. 1390, p. 19. *F. de la Républ.*, n° 45.

(42) C 323, pl. 1390, p. 26. *F. de la Républ.*, n° 45.